

FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

Fonds Commun de Placement à Risques

Société de Gestion :

Eurazeo Global Investor - EGI

66, rue Pierre Charron

75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

Fonds Commun de Placement à Risques

Société de Gestion :
Eurazeo Global Investor - EGI

66, rue Pierre Charron
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du....

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD



Jean-Marc LECAT

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)¹	47 734 706,47
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 734 706,47
Obligations convertibles en actions (B)¹	2 577 735,02
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 577 735,02
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	31 789 210,12
OPCVM	31 789 210,12
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	82 101 651,61
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	3 028 450,78
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	3 028 450,78
Total Actif I + II	85 130 102,39

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	75 883 694,93
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	7 644 669,77
Capitaux propres I	83 528 364,70
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 601 737,69
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 601 737,69
Total Passifs : I + III + IV	85 130 102,39

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créance	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	330 675,74
Sous-total Produits sur opérations financières	330 675,74
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-48,26
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	-48,26
Total Revenus financiers nets (A)	330 627,48
Autres produits :	0,00
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 323 071,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	-828,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 323 899,84
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	-1 993 272,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-76 744,58
Revenus nets I = C + D	-2 070 016,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	5 871 294,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-83 906,97
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	5 787 387,22
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	32 336,01
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	5 819 723,23
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 705 300,96
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	3 705 300,96
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	189 662,52
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	3 894 963,48
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	7 644 669,77

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	83 528 364,70	74 832 212,30	52 699 369,56		
PART A					
Engagement de souscription*	5 656 986,00	4 543 680,00	1 873 300,00		
Montant libéré*	5 656 986,00	4 543 680,00	1 873 300,00		
Répartition d'actifs*	560 383,70	0,00	0,00		
Distribution sur revenu net	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur plus et moins-values réalisées	0,00	0,00	0,00		
Nombre de parts	55 101,64	44 771,25	18 722,39		
Valeur liquidative unitaire	105,54000	105,26000	100,18000		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
PART B					
Engagement de souscription*	828 800,00	734 500,00	535 400,00		
Montant libéré*	828 800,00	734 500,00	535 400,00		
Répartition d'actifs*	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur revenu net	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur plus et moins-values réalisées	0,00	0,00	0,00		
Nombre de parts	8 288,00	7 345,00	5 354,00		
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	100,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00		
PART C					
Engagement de souscription*	1 400 000,00	1 400 000,00	500 000,00		
Montant libéré*	1 400 000,00	1 400 000,00	500 000,00		
Répartition d'actifs*	138 670,80	0,00	0,00		
Distribution sur revenu net	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur plus et moins-values réalisées	0,00	0,00	0,00		
Nombre de parts	13 784,37	13 784,37	5 000,00		
Valeur liquidative unitaire	104,53	105,66	99,40		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur	0,00	0,00	0,00		
PART D					
Engagement de souscription*	74 029 026,59	66 624 138,41	50 153 837,50		
Montant libéré*	74 029 026,59	66 624 138,41	50 153 837,50		
Répartition d'actifs*	7 328 929,94	0,00	0,00		
Distribution sur revenu net	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur plus et moins-values réalisées	0,00	0,00	0,00		
Nombre de parts	732 160,83	661 630,86	501 538,38		
Valeur liquidative unitaire	102,79	103,54	99,27		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur	0,00	0,00	0,00		
PART F					
Engagement de souscription*	944 001,00	144 001,00	0,00		
Montant libéré*	944 001,00	144 001,00	0,00		
Répartition d'actifs*	93 473,10	0,00	0,00		
Distribution sur revenu net	0,00	0,00	0,00		
Distribution sur plus et moins-values réalisées	0,00	0,00	0,00		
Nombre de parts	8 436,20	1 376,55	0,00		
Valeur liquidative unitaire	119,84	110,87	0,00		
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur	0,00	0,00	0,00		

*depuis l'origine

Eurazeo Principal Investments

Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, au capital d'entreprises principalement non cotées, sans préférence sectorielle, en phase de croissance (les « **Entreprises** »), notamment via des opérations de consolidation et/ou de croissance externe, en vue de réaliser des plus-values éventuelles lors de la cession ultérieure de ses participations. Les Entreprises seront principalement européennes et majoritairement françaises.

Le Fonds devrait prendre des participations minoritaires. Il pourra investir également en quasi-capital (via des titres donnant accès au capital) voire en dette mais les investissements sous forme de dette (obligations sèches) ou en mezzanine (obligations avec bons de souscription d'actions) seront minoritaires dans le Fonds.

Les investissements du Fonds dans les Entreprises seront principalement réalisés, conformément à l'ARTICLE 5, en co-investissement avec des fonds gérés par la Société de Gestion et/ou des affiliées de la Société de Gestion, et notamment avec les sociétés de libre partenariat « Eurazeo PME IV-A », « Eurazeo PME IV-B », « Eurazeo Growth Fund IV » et « Eurazeo PME III-A » et les fonds de la gamme « Eurazeo Capital ». Ces co-investissements seront réalisés dans les mêmes conditions notamment de prix comme détaillé à l'ARTICLE 5.

A titre indicatif, le Fonds a pour objectif d'être investi à quatre-vingt pour cent (80%) de ses opérations dans le segment du *buyout* (consistant à réaliser des opérations d'accompagnement d'entreprises afin d'accélérer leur expansion à l'international) et à vingt pour cent (20%) de ses opérations dans le segment du *growth equity* (consistant à réaliser des opérations ayant pour but de favoriser la croissance y compris externe d'entreprises en leur apportant les ressources complémentaires, financières et humaines nécessaires à l'accélération de leur développement).

Enfin, il est ici précisé qu'en cas d'investissement dans des produits américains, aucun de ces investissements ne pourra représenter plus de vingt-quatre virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (24,99%) du Montant Total des Souscriptions libérés. En cas de dépassement de ce seuil de vingt-quatre virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (24,99%), la Société de Gestion du Fonds fera ses meilleurs efforts pour repasser sous le seuil de vingt-quatre virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (24,99%) dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le Fonds ne pourra pas détenir plus de quatre virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (4,99%) des droits de votes associés à un investissement dans une entité américaine.

EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC N° 2020-07 du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable, Homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020. Modifié par le règlement ANC N° 2022-03 du 3 juin 2022 homologué par un arrêté du 13 décembre 2022 publié au Journal officiel du 18 décembre 2022.

Les données des comptes annuels de N-1, ne sont pas reprises suite à la directive du changement de plan de compte. Les comptes annuels N-1 sont indexés en annexe.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus / encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07 modifié).

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

1.Méthode d'évaluation des instruments financiers

Pour le calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement, sous réserve de certaines options (et notamment de l'ARTICLE 13.1.2 du Règlement), par l'*International Private Equity Venture Valuation Board (IPEV Valuation Board)* et approuvés par Invest Europe.

Dans le cas où ces associations modifieraient des préconisations, la Société de Gestion pourra modifier en conséquence ses méthodes et critères d'évaluation. Dans ce cas, elle mentionne les évolutions apportées dans son rapport annuel de gestion aux porteurs de parts.

La Société de Gestion pourra également adopter tout autre référentiel de valorisation conforme aux normes comptables françaises qui lui semblerait plus approprié, pour autant toutefois que la valorisation soit toujours en conformité avec les standards de valorisation approuvés par *Invest Europe*.

Investissements non cotés et Investissements cotés sur un marché qui n'est pas un Marché d'Instruments Financiers

Ces Investissements seront évalués à la Juste Valeur en utilisant notamment les méthodes suivantes :
Le prix du dernier tour de financement constitue une bonne approximation de sa Juste Valeur. Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode d'évaluation du prix d'un investissement, il doit être tenu compte pendant cette période de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur de l'investissement.

Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode des multiples de résultats pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, elle devra :

- (i) appliquer aux résultats « pérennes » de la Société du Portefeuille un multiple qui soit adapté et raisonnable (compte tenu du profil de risque et des perspectives de croissance bénéficiaire de la Société du Portefeuille) ;
- (ii) ajuster la Valeur d'Entreprise afin de refléter tout actif ou passif non comptabilisé ou tout autre facteur contingent et pertinent, pour obtenir la Valeur d'Entreprise de la Société du Portefeuille ;
- (iii) retrancher de ce montant tout instrument financier dont le rang de séniorité est supérieur à celui de l'instrument du Fonds bénéficiant du rang le plus élevé dans un scénario de liquidation (i.e. le montant qui serait payé), en tenant compte de l'impact de tout instrument susceptible de diluer l'Investissement du Fonds provenant de la Valeur d'Entreprise Attribuable ;
- (iv) et répartir la Valeur d'Entreprise de manière appropriée entre les différents instruments financiers.

Lorsque la Réalisation d'un Investissement ou l'introduction en bourse d'une Société du Portefeuille est imminente et que le prix de la transaction est quasiment déterminé, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement (ou la simple actualisation des produits attendus de la cession ou de l'introduction en bourse) est généralement la plus adaptée.

En outre, la Société de Gestion pourra utiliser la méthode des flux de trésorerie actualisés de l'Investissement afin de vérifier les valeurs déterminées en utilisant d'autres méthodes.

Lorsqu'elle utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement pour estimer la

Juste Valeur d'un Investissement, la Société de Gestion devra calculer la valeur actualisée de l'Investissement à partir d'hypothèses et d'estimations raisonnables des flux de trésorerie futurs, de la valeur terminale et du calendrier de Réalisation, en utilisant un taux qui reflète le profil de risque de l'Investissement.

La Société de Gestion appliquera une décote appropriée à la valorisation d'un Investissement en fonction des circonstances dès lors que cela s'avèrera nécessaire.

Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers

Les Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (correspondants aux Sociétés du Portefeuille ayant fait l'objet d'une première cotation sur un Marché d'Instruments Financiers) seront valorisés en retenant, au jour de l'évaluation, sur le marché principal de la valeur, le premier cours coté en cas de marché actif ou le cours demandé (bid price), si celui-ci est significatif, en cas de marché non actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

2. Méthodes de comptabilisation

2.1 Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des revenus encaissés.

2.2 Mode d'enregistrement des frais de transaction des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés frais exclus.

3. La Valeur Liquidative des parts

Les Valeurs Liquidatives des parts sont établies en principe tous les quinze (15) jours, à savoir le quinzième (15^{ème}) jour de chaque mois (ou le dernier jour ouvré précédent si le quinzième (15^{ème}) n'est pas un jour ouvré) ainsi que le dernier jour ouvré de chaque mois. Seules les Valeurs Liquidatives établies le dernier jour de chaque semestre (à savoir donc en principe le 30 juin et le 31 décembre) sont certifiées par le Commissaire aux Comptes du Fonds.

Les Valeurs Liquidatives des parts les plus récentes sont communiquées à tous les porteurs de parts qui en font la demande dans les huit (8) jours ouvrés de leur demande et à l'AMF.

La Société de Gestion peut, à sa seule discrétion, établir des Valeurs Liquidatives intermédiaires ou ponctuelles, notamment pour procéder à des distributions d'avoirs du Fonds ou procéder aux rachats tels que visés à l'ARTICLE 10 du Règlement.

La première Valeur Liquidative est calculée à la Date de Constitution du Fonds.

4. Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

4.1. Rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion perçoit du Fonds, à compter de la Date de Constitution, une commission de gestion annuelle (la « **Commission de Gestion** ») égale à :

- (i) pour les Parts A (la « **Commission de Gestion A** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts A telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts A précédant la date de calcul de la Commission de Gestion A ;

- (ii) pour les Parts C (la « **Commission de Gestion C** ») : deux virgule vingt pour cent (2,20%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts C telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts C précédant la date de calcul de la Commission de Gestion C ;
- (iii) pour les Parts D (la « **Commission de Gestion D** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D précédant la date de calcul de la Commission de Gestion D ;
- (iv) pour les Parts D2 (la « **Commission de Gestion D2** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D2 telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D2 précédant la date de calcul de la Commission de Gestion D2 ;
- (v) pour les parts E (la « **Commission de Gestion E** ») : un virgule soixante-deux pour cent (1,62%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts E telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts E précédant la date de calcul de la Commission de Gestion E.

Les parts B et F ne supportent pas de commission de gestion.

Il est précisé qu'en l'état actuel de la législation la Commission de Gestion n'est pas soumise à la TVA dans la mesure où la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA. En cas d'assujettissement à la TVA de la Commission de Gestion du fait d'une décision de la Société de Gestion d'opter pour soumettre cette Commission de Gestion à la TVA, ce coût serait supporté par la Société de Gestion. Dans le cas où la Commission de Gestion serait assujettie de plein droit à la TVA du fait d'une modification de la réglementation, la TVA en résultant serait à la charge du Fonds.

La Commission de Gestion est facturée le dernier jour de chaque trimestre, soit le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année. Elle est payable dans le mois qui suit sa date de facturation.

Chaque terme de Commission de Gestion inférieur à trois (3) mois sera calculé *pro rata temporis*.

La Société de Gestion ne facturera en principe pas d'honoraires de conseil ou d'expertise aux sociétés dans lesquelles le Fonds est investi.

4.2. Rémunération du Dépositaire

Au titre du contrôle dépositaire, de la conservation des actifs et de la gestion du passif, le Dépositaire percevra du Fonds une rémunération annuelle égale à 0,03% de l'actif net du Fonds et facturera en sus certaines prestations. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année.

Si un exercice n'a pas une durée de douze (12) mois, la rémunération du Dépositaire sera calculée *pro rata temporis* pour chaque mois ou fraction de mois compris dans l'exercice.

4.3. Rémunération du Délégué Administratif et Comptable

Le Délégué Administratif et Comptable perçoit une commission annuelle de trente-six mille euros (36 000€), toutes taxes comprises. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année.

4.4. Rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation

Les intermédiaires chargés de la commercialisation des parts A, C et D perçoivent, à compter de la Date de Constitution jusqu'au 31 décembre 2029, une rétrocession annuelle versée par la Société de Gestion égale à :

- (i) pour les Parts A : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts A telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts A précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts A, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (i) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions en Parts A effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (ii) pour les Parts C : zéro virgule quatre-vingt-huit (0,88%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts C telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts C précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts C, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (ii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule sept cent quatre-vingt-douze pour cent (0,792%) pour les souscriptions en Parts C effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (iii) pour les Parts D : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts D, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (iii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions en Parts D effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (iv) pour les Parts D2 : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D2 telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D2 précédant la date de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts D2, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (iii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions
- (v) en Parts D2 effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre). Il est également précisé que, s'agissant des Parts D2, le montant souscrit et effectivement libéré sera égal à celui des Parts D dont elles sont issues.

4.5. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Les honoraires annuels facturés au Fonds par le Commissaire aux Comptes seront au maximum de douze mille euros (12 000€), toutes taxes comprises, par an. Ce montant est revu chaque année en fonction de l'évolution du niveau de l'inflation en France.

4.6. Frais d'administration

Le Fonds prendra également en charge ses frais d'administration, notamment : la redevance AMF, les frais de suivi juridique et fiscal liés au statut applicable au Fonds, les frais d'information des porteurs de parts (et notamment les frais d'édition et d'envoi des rapports et autres documents d'information), ainsi que tous frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du Fonds.

Ces frais sont estimés à zéro virgule un pourcent (0,1%) du Montant Total des Souscriptions en moyenne annualisée.

5. Exercice des droits attachés à chacune des catégories de parts

Les droits attachés aux parts tels que définis à l'ARTICLE 6.5.1 du Règlement ci-dessus s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds, quelle qu'en soit l'origine (avoirs ou revenus distribuables), selon l'ordre de priorité suivant :

- (a) en premier lieu, *pari passu*, les parts A, B, C, D, D2, E et F jusqu'à ce qu'elles aient reçu un montant égal au montant de leur souscription libérée (hors droits d'entrée éventuels) ;
- (b) en deuxième lieu, le solde des Produits Bruts et Plus-Values Brutes, s'il existe, est réparti *pari passu* entre les A, B, C, D, D2, E et F comme suit :
 - (i) pour les parts A, B, C, D, D2 et E, à proportion du MTS A+B+C+D+D2+E par rapport au Montant Total des Souscriptions (et conformément aux modalités de calcul visées à l'ARTICLE 6.1 du Règlement ci-dessus), le solde ainsi qu'il suit :
 - 1) en faveur des parts A, C, D, D2 et E jusqu'à ce qu'elles aient reçu le Multiple ;
 - 2) en faveur des Parts B jusqu'à ce qu'elles aient reçu vingt-cinq pour cent (25%) des sommes reçues par les parts A, C, D, D2 et E au titre du 1) ci-dessus (le « **Catch-up** ») ;
 - 3) le solde s'il existe, *pari passu* en faveur des parts A, B, C, D, D2 et E à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) dudit solde pour les parts A, C, D, D2 et E **(i)** diminué de la Commission de Gestion A pour les Parts A, **(ii)** diminué de la Commission de Gestion C pour les Parts C et **(iii)** diminué de la Commission de Gestion D pour les Parts D, **(iv)** diminué de la Commission de Gestion D2 pour les Parts D2 et **(v)** diminué de la Commission de Gestion E pour les parts E ;
 - 4) de vingt pour cent (20%) dudit solde pour les Parts B.
 - (ii) pour les Parts F, le solde à proportion du MTS F par rapport au Montant Total des Souscriptions.

Au sein de chaque catégorie de parts, les distributions sont réparties entre les parts d'une même catégorie au prorata du nombre de parts de cette catégorie détenue.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 150-0 A du CGI, les distributions aux Parts B ne pourront intervenir de manière effective qu'après le remboursement aux parts A, C, D, D2, E et F de l'intégralité de leur souscription libérée et, en tout état de cause, qu'à compter d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Constitution.

A cet effet, les montants revenant aux Parts B au titre du présent article seront inscrits sur un compte de tiers ouvert au nom du bénéficiaire et bloqués pendant la période restant à courir.

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que les sommes revenant aux Parts B mais non effectivement distribuées en vertu des dispositions du présent article, seront réputées avoir été distribuées.

EURAZEO a décidé de ne pas afficher la capitalisation par parts conformément aux questions/réponses de la profession (point 7, France Invest septembre 2024).

Annexes des comptes annuels

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		31/12/2024
Apports	+	82 858 813,53
Capital souscrit ¹	+	82 858 813,53
Capital non appelé ²	-	0,00
Résultat de gestion	+/-	-5 280 708,55
Revenus nets de l'exercice	+/-	-1 993 272,36
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-3 287 436,19
Plus ou moins-values réalisées nettes	+/-	8 432 780,65
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		5 787 387,22
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	2 645 393,43
Variation des plus ou moins-values latentes nettes		6 531 223,43
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		3 705 300,96
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		2 825 922,47
Boni de liquidation	+/-	-828 800,00
Rachat et répartition d'actifs		-8 121 457,54
Rachats	-	0,00
Répartition d'actifs	-	-8 121 457,54
Distribution de résultats nets	-	0,00
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	0,00
Autres éléments³	+/-	-63 486,82
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	=	83 528 364,70

1 y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

2 sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

3 Frais de constitution

Annexes des comptes annuels**Nombre de titres émis ou rachetés :**

	En parts	En montant
PART A		
Parts souscrites durant l'exercice	10 330,39500	1 113 306,05
Parts rachetés durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 330,39500	1 113 306,05
PART B		
Parts souscrites durant l'exercice	943,00000	94 300,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	943,00000	94 300,00
PART C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00000	0,00
PART D		
Parts souscrites durant l'exercice	70 529,97400	7 404 888,02
Parts rachetés durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	70 529,97400	7 404 888,02
PART F		
Parts souscrites durant l'exercice	7 059,65400	799 999,99
Parts rachetés durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	7 059,65400	799 999,99

Annexes des comptes annuels**Commissions de souscription et/ou rachat :**

	En montant
PART A	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

PART B	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

PART C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

PART D	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

PART F	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice (fonds de capital investissement)

PART A	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	4 543 680,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	1 113 306,00
Distribution définitive	560 383,70
13/12/2024	560 383,70
Distribution provisoire	0,00
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	5 096 602,30

PART B	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	734 500,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	94 300,00
Distribution définitive	0,00
Distribution provisoire	0,00
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	828 800,00

PART C	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	1 400 000,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	0,00
Distribution définitive	138 670,80
13/12/2024	138 670,80
Distribution provisoire	0,00
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	1 261 329,20

PART D	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	66 624 138,41
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	7 404 888,12
Distribution définitive	7 328 929,94
13/12/2024	7 328 929,94
Distribution provisoire	0,00
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	66 700 096,59

PART F	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	144 001,00
Remboursement du nominal appelé par rachat	0,00
Appel	800 000,00
Distribution définitive	93 473,10
13/12/2024	93 473,10
Distribution provisoire	0,00
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	850 527,90

Annexes des comptes annuels**Expositions directes et indirectes sur les différents marchés****Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions	47 734 706,47	0,00	47 734 706,47
Cotées	0,00	0,00	0,00
Non cotées	47 734 706,47	0,00	47 734 706,47
Obligations convertibles	2 577 735,02	0,00	2 577 735,02
Cotées	0,00	0,00	0,00
Non cotées	2 577 735,02	0,00	2 577 735,02
Autres obligations	0,00	0,00	0,00
Cotées	0,00	0,00	0,00
Non cotées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Parts d'OPC et Fonds d'investissement	0,00	31 789 210,12	31 789 210,12
Prêts (Avance en compte courant)	0,00	0,00	0,00
Autres actifs éligibles		0,00	0,00
Total	50 312 441,49	31 789 210,12	82 101 651,61

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	7 415 883,94
FR0000009987	UNION +	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	7 416 750,72
FR0000979825	CM AM CASH	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	7 677 624,77
FR0010389254	CM AM MONEPLUS	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGMENT	Monétaire	France	EUR	7 260 197,70
FR0013106713	ALLIANZ SECURICASH SRI WC	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	Monétaire	France	EUR	2 018 752,99
Total						31 789 210,12

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Décomposition du portefeuille de capital investissement, par société

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition		Variation
			Clôture 31/12/2024	Clôture 31/12/2023	
BMS TOP LUXCO			5 807 418,50	10 027 682,50	-4 220 264,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 807 418,50	10 027 682,50	-4 220 264,00
DATAIKU SÉRIES F			2 754 955,42	2 754 955,42	0,00
	USD	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 754 955,42	2 754 955,42	0,00
DILITRUST GROUP			826 316,00	826 316,00	0,00
	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	826 316,00	826 316,00	0,00
DOCTOLIB AO			4 999 976,66	4 999 976,66	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 999 976,66	4 999 976,66	0,00
FERMAX / GLOBAL TRACIA FERMAX AO			1 332 503,74	1 332 503,74	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 332 503,74	1 332 503,74	0,00
FINANCIERE DANUBE SAS AO			2 098 251,04	1 511 772,00	586 479,04
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 098 251,04	1 511 772,00	586 479,04
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 332 503,74	0,00	1 332 503,74
I TRACING INVEST SAS AO			0,00	1 799 518,00	-1 799 518,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	0,00	1 799 518,00	-1 799 518,00
I TRACING OCA			0,00	1 046 671,00	-1 046 671,00
	EUR	Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	0,00	1 046 671,00	-1 046 671,00
LEGENDRE HOLDING 98 AO			5 000 000,00	10 000 000,00	-5 000 000,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 000 000,00	10 000 000,00	-5 000 000,00
LEGENDRE HOLDING 99			5 000 000,00	10 000 000,00	-5 000 000,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 000 000,00	10 000 000,00	-5 000 000,00
NEOXGLOBAL HOLDING ACTIONS ORD			639 172,00	639 172,00	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	639 172,00	639 172,00	0,00
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A			4 363 828,00	4 363 828,00	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 363 828,00	4 363 828,00	0,00
PREMIUM CAPITAL AO			3 071 072,00	3 071 072,00	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	3 071 072,00	3 071 072,00	0,00
VET SPONSOR AO			4 999 999,68	10 993 265,00	-5 993 265,32
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 999 999,68	10 993 265,00	-5 993 265,32
WIISMILEO AO			2 286 607,00	2 286 607,00	0,00
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 286 607,00	2 286 607,00	0,00
WIISMILEO OC			1 270 793,00	1 270 793,00	0,00
	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	1 270 793,00	1 270 793,00	0,00
Total			44 450 893,04	66 924 132,32	-22 473 239,28

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation		
			Cloiture 31/12/2024	Cloiture 31/12/2023	Variation
BMS TOP LUXCO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	6 074 997,70	10 027 682,50	-3 952 684,80
DATAIKU SÉRIES F	USD	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 887 672,73	2 714 935,02	172 737,71
DILITRUST GROUP	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	1 086 636,47	971 200,42	115 436,05
DOCTOLIB AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 999 976,66	4 999 976,66	0,00
FERMAX / GLOBAL TRACIA FERMAX AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 466 469,06	1 332 503,74	133 965,32
FINANCIERE DANUBE SAS AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 741 553,00	1 572 242,88	1 169 310,12
I TRACING INVEST SAS AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	0,00	3 455 074,56	-3 455 074,56
I TRACING OCA	EUR	Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	0,00	1 166 738,93	-1 166 738,93
LEGENDRE HOLDING 98 AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 351 015,25	10 000 000,00	-5 648 984,75
LEGENDRE HOLDING 99	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 499 113,90	10 000 000,00	-4 500 886,10
NEOXGLOBAL HOLDING ACTIONS ORD	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 591 538,28	1 022 675,20	568 863,08
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 248 668,84	4 550 336,83	698 332,01
PREMIUM CAPITAL AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	3 685 286,40	3 071 072,00	614 214,40
VET SPONSOR AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 359 635,28	10 993 264,97	-5 633 629,69
WIISMILEO AO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	3 828 779,37	2 424 381,89	1 404 397,48
WIISMILEO OC	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	1 491 098,55	1 380 366,68	110 731,87
Total			50 312 441,49	69 682 452,28	-19 370 010,79

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Décomposition du portefeuille de capital investissement, par société

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/Secteur	Exposition/Pays
BMS TOP LUXCO			6 074 997,70	7,30	Assurance	Royaume-Uni
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	6 074 997,70	7,30		
DATAIKU SÉRIES F			2 887 672,73	3,46	Technologies de l'information	Etats-unis
	USD	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 887 672,73	3,46		
DILITRUST GROUP			1 086 636,47	1,30	Produits financiers	France
	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	1 086 636,47	1,30		
DOCTOLIB AO			4 999 976,66	5,99	Soins de santé	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 999 976,66	5,99		
FINANCIERE DANUBE SAS AO			2 741 553,00	3,28	Produits financiers	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	2 741 553,00	3,28		
FERMAX HOLDING AO			1 466 469,06	1,76	Services d'intérêt public	Espagne
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 466 469,06	1,76		
LEGENDRE HOLDING 98 AO			4 351 015,25	5,21	Logiciels	Etats-Unis
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	4 351 015,25	5,21		
LEGENDRE HOLDING 99			5 499 113,90	6,58	Santé	Etats-Unis
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 499 113,90	6,58		
NEOXGLOBAL HOLDING ACTIONS ORD			1 591 538,28	1,91	Produits industriels	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 591 538,28	1,91		
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A			5 248 668,84	6,28	Produits industriels	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 248 668,84	6,28		
PREMIUM CAPITAL AO			3 685 286,40	4,41	Produits financiers	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	3 685 286,40	4,41		
VET SPONSOR AO			5 359 635,28	6,42	Santé	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 359 635,28	6,42		
WIISMILEO AO			3 828 779,37	4,58	Produits financiers	France
	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	3 828 779,37	4,58		
WIISMILEO OC			1 491 098,55	1,79	Produits financiers	France
	EUR	Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé	1 491 098,55	1,79		
Total			50 312 441,49	60,27		

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
BMS TOP LUXCO		5 027 682,50	5 027 682,50	0,00	0,00
	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 027 682,50	5 027 682,50	0,00	0,00
I TRACING INVEST SAS AO		1 799 518,00	7 040 452,35	5 240 934,35	0,00
	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 799 518,00	7 040 452,35	5 240 934,35	0,00
I TRACING OCA		1 046 671,00	1 248 134,85	201 463,85	0,00
	Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	1 046 671,00	1 248 134,85	201 463,85	0,00
LEGENDRE HOLDING 98 AO		5 000 000,00	5 124 931,48	124 931,48	0,00
	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 000 000,00	5 124 931,48	124 931,48	0,00
LEGENDRE HOLDING 99		5 000 000,00	5 214 735,20	214 735,20	0,00
	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 000 000,00	5 214 735,20	214 735,20	0,00
VET SPONSOR AO		5 993 265,32	5 993 265,00	0,00	-0,32
	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé	5 993 265,32	5 993 265,00	0,00	-0,32
Total		23 867 136,82	29 649 201,38	5 782 064,88	-0,32

(*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Dettes sur acquisition d'instruments financiers de capital investissement	0,00
Frais de gestion	-759 074,21
Dépôts de garantie	0,00
Boni de liquidation	-828 800,00
Autres créditeurs divers	-13 863,48
Total des dettes	-1 601 737,69
Total des créances et dettes	-1 601 737,69

Dettes	
Description	Montant
Provision commission de gestion financiere	-593 986,48
Provision commision de gestion d'administration	-22 000,08
Provision commission de gestion dépositaire	-132 767,65
Provision Honoraires CAC	-9 600,00
Frais Impression Documentation	-720,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Frais de gestion, autres frais et charges**

Fond	31/12/2024
Frais fixes	2 323 899,84
Frais fixes en % actuel	2,83
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Frais	
Description	Montant
Frais Impression Documentation	-108,00
Charges exercice antérieur	-30 495,17
Provision commission de gestion financiere	-2 188 955,83
Provision commision de gestion d'administration	-22 000,08
Provision commission de gestion dépositaire	-72 020,76
Provision Honoraires CAC	-9 600,00
Provision Frais Impression Documentation	-720,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels**Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Acquisitions temporaires**

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels**Détermination et ventilation des sommes distribuables****Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-2 070 016,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-2 070 016,94
Report à nouveau	50,55
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 069 966,39
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-2 069 966,39

Annexes des comptes annuels**Détermination et ventilation des sommes distribuables****Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 819 723,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 819 723,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 819 723,23
Affectation:	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	5 819 723,23
Total	5 819 723,23

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			47 734 706,47	57,18
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			47 734 706,47	57,18
Industries diversifiées			47 734 706,47	57,18
BMS TOP LUXCO CLAS E	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS A SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS B SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS C SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS D SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS F SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS G SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS H SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS I SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
BMS TOP LUXCO CLASS J SHARES	EUR	5 543 310	607 499,77	0,73
DATAIKU SÉRIES F	USD	166 753	2 887 672,73	3,46
DOCTOLIB AO	EUR	22 879	4 999 976,66	5,99
FERMAX HOLDING AO	EUR	717 447	1 466 469,06	1,76
FINANCIERE DANUBE SAS AO	EUR	2 030 780	2 741 553,00	3,28
LEGENDRE HOLDING 98 AO	EUR	5 000 000	4 351 015,25	5,21
LEGENDRE HOLDING 99	EUR	5 000 000	5 499 113,90	6,58
NEOXGLOBAL HOLDING ACTIONS ORD	EUR	639 172	1 591 538,28	1,91
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A	EUR	4 363 828	5 248 668,84	6,28
PREMIUM CAPITAL AO	EUR	3 071 072	3 685 286,40	4,41
VET SPONSOR AO	EUR	5 006 017	5 359 635,28	6,42
WIISMILEO AO	EUR	2 286 607	3 828 779,37	4,58
Obligations			2 577 735,02	3,09
Obligations convertibles en actions non négociées sur un marché réglementé			2 577 735,02	3,09
Industries diversifiées			2 577 735,02	3,09
DILITRUST GROUP 12% CV 11/03/2030	EUR	801 470	1 086 636,47	1,30
WIISMILEO OC 8% CV 12/07/2032	EUR	1 231 250	1 491 098,55	1,79
Parts d'OPC et fonds d'investissements			31 789 210,12	38,06
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			31 789 210,12	38,06
ALLIANZ SECURICASH SRI WC	EUR	12,791	2 018 752,99	2,42
CM AM CASH	EUR	14,151	7 677 624,77	9,19
CM AM MONEPLUS	EUR	11,478	7 260 197,70	8,69
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	EUR	1 594,44	7 415 883,94	8,88
UNION +	EUR	36,579	7 416 750,72	8,88
Total			82 101 651,61	98,33

Annexes des comptes annuels**Inventaire des actifs et passifs****Synthèse de l'inventaire**

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	82 101 651,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	3 028 450,78
Autres passifs (-)	-1 601 737,69
Total = actif net	83 528 364,70

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	71 627 279,76	52 485 341,94
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	69 682 452,28	45 616 189,22
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	1 944 827,48	6 869 152,72
CREANCES	602 664,74	387 487,55
COMPTES FINANCIERS	5 048 903,67	494 330,18
TOTAL DE L'ACTIF	77 278 848,17	53 367 159,67

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	74 350 701,36	54 264 224,24
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	2 650 089,10	19 414,55
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-2 168 578,16	-1 584 269,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	74 832 212,30	52 699 369,56
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	2 446 635,87	667 790,11
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	77 278 848,17	53 367 159,67

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	66 554,52	1 637,45
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	66 554,52	1 637,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	18,18	9 959,52
TOTAL II	18,18	9 959,52
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	66 536,34	-8 322,07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	1 769 703,30	1 575 947,16
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 703 166,96	-1 584 269,23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-465 411,20	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 168 578,16	-1 584 269,23

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Pour l'établissement de ses comptes annuels, le FCPR EURAZEO PRINCIPAL INVESTMENTS (le Fonds) s'est conformé aux règles prescrites par le Règlement de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable n°2014-01 du 14 Janvier 2014 modifié par le règlement ANC n°2018-04.

1.Méthode d'évaluation des instruments financiers

Pour le calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de Gestion selon les méthodes et critères préconisés actuellement, sous réserve de certaines options (et notamment de l'ARTICLE 13.1.2 du Règlement), par l'*International Private Equity Venture Valuation Board (IPEV Valuation Board)* et approuvés par Invest Europe.

Dans le cas où ces associations modifieraient des préconisations, la Société de Gestion pourra modifier en conséquence ses méthodes et critères d'évaluation. Dans ce cas, elle mentionne les évolutions apportées dans son rapport annuel de gestion aux porteurs de parts.

La Société de Gestion pourra également adopter tout autre référentiel de valorisation conforme aux normes comptables françaises qui lui semblerait plus approprié, pour autant toutefois que la valorisation soit toujours en conformité avec les standards de valorisation approuvés par *Invest Europe*.

Investissements non cotés et Investissements cotés sur un marché qui n'est pas un Marché d'Instruments

Financiers

Ces Investissements seront évalués à la Juste Valeur en utilisant notamment les méthodes suivantes : Le prix du dernier tour de financement constitue une bonne approximation de sa Juste Valeur. Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode d'évaluation du prix d'un investissement, il doit être tenu compte pendant cette période de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur de l'investissement.

Lorsque la Société de Gestion utilise la méthode des multiples de résultats pour estimer la Juste Valeur d'un Investissement, elle devra :

- (i) appliquer aux résultats « pérennes » de la Société du Portefeuille un multiple qui soit adapté et raisonnable (compte tenu du profil de risque et des perspectives de croissance bénéficiaire de la Société du Portefeuille) ;
- (ii) ajuster la Valeur d'Entreprise afin de refléter tout actif ou passif non comptabilisé ou tout autre facteur contingent et pertinent, pour obtenir la Valeur d'Entreprise de la Société du Portefeuille ;
- (iii) retrancher de ce montant tout instrument financier dont le rang de séniorité est supérieur à celui de l'instrument du Fonds bénéficiant du rang le plus élevé dans un scénario de liquidation (i.e. le montant qui serait payé), en tenant compte de l'impact de tout instrument susceptible de diluer l'Investissement du

Fonds provenant de la Valeur d'Entreprise Attribuable ;

(iv) et répartir la Valeur d'Entreprise de manière appropriée entre les différents instruments financiers. Lorsque la Réalisation d'un Investissement ou l'introduction en bourse d'une Société du Portefeuille est imminente et que le prix de la transaction est quasiment déterminé, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement (ou la simple actualisation des produits attendus de la cession ou de l'introduction en bourse) est généralement la plus adaptée.

En outre, la Société de Gestion pourra utiliser la méthode des flux de trésorerie actualisés de l'Investissement afin de vérifier les valeurs déterminées en utilisant d'autres méthodes.

Lorsqu'elle utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie de l'Investissement pour estimer la

Juste Valeur d'un Investissement, la Société de Gestion devra calculer la valeur actualisée de l'Investissement à partir d'hypothèses et d'estimations raisonnables des flux de trésorerie futurs, de la valeur terminale et du calendrier de Réalisation, en utilisant un taux qui reflète le profil de risque de l'Investissement.

La Société de Gestion appliquera une décote appropriée à la valorisation d'un Investissement en fonction des circonstances dès lors que cela s'avèrera nécessaire.

Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers

Les Investissements cotés sur un Marché d'Instruments Financiers (correspondants aux Sociétés du Portefeuille ayant fait l'objet d'une première cotation sur un Marché d'Instruments Financiers) seront valorisés en retenant, au jour de l'évaluation, sur le marché principal de la valeur, le premier cours coté en cas de marché actif ou le cours demandé (bid price), si celui-ci est significatif, en cas de marché non actif.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

2. Méthodes de comptabilisation

2.1 Mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des revenus encaissés.

2.2 Mode d'enregistrement des frais de transaction des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés frais exclus.

3. La Valeur Liquidative des parts

Les Valeurs Liquidatives des parts sont établies en principe tous les quinze (15) jours, à savoir le quinzième (15^{ème}) jour de chaque mois (ou le dernier jour ouvré précédent si le quinzième (15^{ème}) n'est pas un jour ouvré) ainsi que le dernier jour ouvré de chaque mois. Seules les Valeurs Liquidatives établies le dernier jour de chaque semestre (à savoir donc en principe le 30 juin et le 31 décembre) sont certifiées par le Commissaire aux Comptes du Fonds.

Les Valeurs Liquidatives des parts les plus récentes sont communiquées à tous les porteurs de parts qui en font la demande dans les huit (8) jours ouvrés de leur demande et à l'AMF.

La Société de Gestion peut, à sa seule discrétion, établir des Valeurs Liquidatives intermédiaires ou ponctuelles, notamment pour procéder à des distributions d'avoirs du Fonds ou procéder aux rachats tels que visés à l'ARTICLE 10 du Règlement.

La première Valeur Liquidative est calculée à la Date de Constitution du Fonds.

4. Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

4.1. Rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion perçoit du Fonds, à compter de la Date de Constitution, une commission de gestion annuelle (la « **Commission de Gestion** ») égale à :

- (i) pour les Parts A (la « **Commission de Gestion A** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts A telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts A précédant la date de calcul de la Commission de Gestion A ;
- (ii) pour les Parts C (la « **Commission de Gestion C** ») : deux virgule vingt pour cent (2,20%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts C telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts C précédant la date de calcul de la Commission de Gestion C ;
- (iii) pour les Parts D (la « **Commission de Gestion D** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D précédant la date de calcul de la Commission de Gestion D ;
- (iv) pour les Parts D2 (la « **Commission de Gestion D2** ») : deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D2 telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D2 précédant la date de calcul de la Commission de Gestion D2 ;
- (v) pour les parts E (la « **Commission de Gestion E** ») : un virgule soixante-deux pour cent (1,62%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts E telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts E précédant la date de calcul de la Commission de Gestion E.

Les parts B et F ne supportent pas de commission de gestion.

Il est précisé qu'en l'état actuel de la législation la Commission de Gestion n'est pas soumise à la TVA dans la mesure où la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA. En cas d'assujettissement à la TVA de la Commission de Gestion du fait d'une décision de la Société de Gestion d'opter pour soumettre cette Commission de Gestion à la TVA, ce coût serait supporté par la Société de Gestion. Dans le cas où la Commission de Gestion serait assujettie de plein droit à la TVA du fait d'une modification de la réglementation, la TVA en résultant serait à la charge du Fonds.

La Commission de Gestion est facturée le dernier jour de chaque trimestre, soit le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année. Elle est payable dans le mois qui suit sa date de facturation.

Chaque terme de Commission de Gestion inférieur à trois (3) mois sera calculé *pro rata temporis*.

La Société de Gestion ne facturera en principe pas d'honoraires de conseil ou d'expertise aux sociétés dans lesquelles le Fonds est investi.

4.2. Rémunération du Dépositaire

Au titre du contrôle dépositaire, de la conservation des actifs et de la gestion du passif, le Dépositaire percevra du Fonds une rémunération annuelle égale à 0,03% de l'actif net du Fonds et facturera en sus certaines prestations. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année.

Si un exercice n'a pas une durée de douze (12) mois, la rémunération du Dépositaire sera calculée *pro rata temporis* pour chaque mois ou fraction de mois compris dans l'exercice.

4.3. Rémunération du Délégué Administratif et Comptable

Le Délégué Administratif et Comptable perçoit une commission annuelle de trente-six mille euros (36 000€), toutes taxes comprises. Ce montant est susceptible d'être revu chaque année.

4.4. Rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation

Les intermédiaires chargés de la commercialisation des parts A, C et D perçoivent, à compter de la Date de Constitution jusqu'au 31 décembre 2029, une rétrocession annuelle versée par la Société de Gestion égale à :

- (i) pour les Parts A : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts A telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts A précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts A, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (i) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions en Parts A effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (ii) pour les Parts C : zéro virgule quatre-vingt-huit (0,88%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts C telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts C précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts C, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (ii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule sept cent quatre-vingt-douze pour cent (0,792%) pour les souscriptions en Parts C effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (iii) pour les Parts D : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D précédant la date de calcul de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts D, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (iii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions en Parts D effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre) ;
- (iv) pour les Parts D2 : un virgule zéro huit pour cent (1,08%) hors taxes par an de la quote-part d'Actif Net allouable aux Parts D2 telle que déterminée à la date d'établissement de la dernière Valeur Liquidative des Parts D2 précédant la date de la rémunération, retenue à proportion du montant des souscriptions libérées (non rachetées) et effectuées en Parts D2, par leur intermédiaire, par rapport au Montant Total des Souscriptions. La rétrocession prévue au présent (iii) au bénéfice des intermédiaires chargés de la commercialisation sera ramenée à zéro virgule neuf cent soixante-douze pour cent (0,972%) pour les souscriptions
- (v) en Parts D2 effectuées en nominatif pur (suivi ou non d'un transfert a posteriori sur un compte-titre). Il est également précisé que, s'agissant des Parts D2, le montant souscrit et effectivement libéré sera égal à celui des Parts D dont elles sont issues.

4.5. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Les honoraires annuels facturés au Fonds par le Commissaire aux Comptes seront au maximum de douze mille euros (12 000€), toutes taxes comprises, par an. Ce montant est revu chaque année en fonction de l'évolution du niveau de l'inflation en France.

4.6. Frais d'administration

Le Fonds prendra également en charge ses frais d'administration, notamment : la redevance AMF, les frais de suivi juridique et fiscal liés au statut applicable au Fonds, les frais d'information des porteurs de parts (et notamment les frais d'édition et d'envoi des rapports et autres documents d'information), ainsi que tous frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du Fonds.

Ces frais sont estimés à zéro virgule un pourcent (0,1%) du Montant Total des Souscriptions en moyenne annualisée.

5. Exercice des droits attachés à chacune des catégories de parts

Les droits attachés aux parts tels que définis à l'ARTICLE 6.5.1 du Règlement ci-dessus s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds, quelle qu'en soit l'origine (avoirs ou revenus distribuables), selon l'ordre de priorité suivant :

- (a) en premier lieu, *pari passu*, les parts A, B, C, D, D2, E et F jusqu'à ce qu'elles aient reçu un montant égal au montant de leur souscription libérée (hors droits d'entrée éventuels) ;
- (b) en deuxième lieu, le solde des Produits Bruts et Plus-Values Brutes, s'il existe, est réparti *pari passu* entre les A, B, C, D, D2, E et F comme suit :
 - (i) pour les parts A, B, C, D, D2 et E, à proportion du MTS A+B+C+D+D2+E par rapport au Montant Total des Souscriptions (et conformément aux modalités de calcul visées à l'ARTICLE 6.1 du Règlement ci-dessus), le solde ainsi qu'il suit :
 - 1) en faveur des parts A, C, D, D2 et E jusqu'à ce qu'elles aient reçu le Multiple ;
 - 2) en faveur des Parts B jusqu'à ce qu'elles aient reçu vingt-cinq pour cent (25%) des sommes reçues par les parts A, C, D, D2 et E au titre du 1) ci-dessus (le « **Catch-up** ») ;
 - 3) le solde s'il existe, *pari passu* en faveur des parts A, B, C, D, D2 et E à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) dudit solde pour les parts A, C, D, D2 et E (i) diminué de la Commission de Gestion A pour les Parts A, (ii) diminué de la Commission de Gestion C pour les Parts C et (iii) diminué de la Commission de Gestion D pour les Parts D, (iv) diminué de la Commission de Gestion D2 pour les Parts D2 et (v) diminué de la Commission de Gestion E pour les parts E ;
 - 4) de vingt pour cent (20%) dudit solde pour les Parts B.
 - (ii) pour les Parts F, le solde à proportion du MTS F par rapport au Montant Total des Souscriptions.

Au sein de chaque catégorie de parts, les distributions sont réparties entre les parts d'une même catégorie au prorata du nombre de parts de cette catégorie détenue.

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 150-0 A du CGI, les distributions aux Parts B ne pourront intervenir de manière effective qu'après le remboursement aux parts A, C, D, D2, E et F de l'intégralité de leur souscription libérée et, en tout état de cause, qu'à compter d'un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Constitution.

A cet effet, les montants revenant aux Parts B au titre du présent article seront inscrits sur un compte de tiers ouvert au nom du bénéficiaire et bloqués pendant la période restant à courir.

Pour éviter toute ambiguïté, il est précisé que les sommes revenant aux Parts B mais non effectivement distribuées en vertu des dispositions du présent article, seront réputées avoir été distribuées.

COMPLEMENTS D'INFORMATION

EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation exercice clos
Apports	+	73 446 319,41	53 062 537,55	20 383 781,86
Capital souscrit	+	73 446 319,41	53 062 537,55	20 383 781,86
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	1 449 379,71	-314 833,49	1 764 213,20
Résultat de l'exercice	+/-	-1 703 166,96	-1 584 269,23	-118 897,73
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-1 584 269,23	-	-1 584 269,23
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	2 582 912,81	-	2 582 912,81
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	62 480,62	19 414,55	43 066,07
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-	-	-
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-	-	-
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-	-
Différences de change	+/-	-	-	-
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	2 758 319,96	1 228 021,22	1 530 298,74
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	67 602,51	21 999,97	45 602,54
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-734 500,00	-	-734 500,00
Rachats et répartitions d'actifs	-	-	-	-
Rachats	-	-	-	-
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-63 486,82	-48 334,50	-15 152,32
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		74 832 212,30	52 699 369,56	22 132 842,74

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

Parts	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts - catégorie A	26 048,852	2 604 885,200	-	-
Parts - catégorie B	1 991,000	199 100,000	-	-
Parts - catégorie C	8 784,374	878 437,400	-	-
Parts - catégorie D	160 092,484	16 009 248,400	-	-
Parts - catégorie F	1 376,546	137 654,600	-	-
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	-	-	-	-
Parts - catégorie B	-	-	-	-
Parts - catégorie C	-	-	-	-
Parts - catégorie D	-	-	-	-
Parts - catégorie F	-	-	-	-

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Les droits attachés aux parts tels que définis à l'ARTICLE 6.5.1 ci-dessus s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds, quelle qu'en soit l'origine (avoirs ou revenus distribuables), selon l'ordre de priorité suivant :

- en premier lieu, *pari passu*, les parts A, B, C, D, D2, E et F jusqu'à ce qu'elles aient reçu un montant égal au montant de leur souscription libérée (hors droits d'entrée éventuels) ;
- en deuxième lieu, le solde des Produits Bruts et Plus-Values Brutes, s'il existe, est réparti *pari passu* entre les A, B, C, D, D2, E et F comme suit :
 - pour les parts A, B, C, D, D2 et E, à proportion du MTS A+B+C+D+D2+E par rapport au Montant Total des Souscriptions (et conformément aux modalités de calcul visées à l'ARTICLE 6.1 ci-dessus), le solde ainsi qu'il suit :

- en faveur des parts A, C, D, D2 et E jusqu'à ce qu'elles aient reçu le Multiple ;
- en faveur des Parts B jusqu'à ce qu'elles aient reçu vingt-cinq pour cent (25%) des sommes reçues par les parts A, C, D, D2 et E au titre du 1) ci-dessus (le « **Catch-up** ») ;
- le solde s'il existe, *pari passu* en faveur des parts A, B, C, D, D2 et E à hauteur de quatre-vingt pour cent (80%) dudit solde pour les parts A, C, D, D2 et E (i) diminué de la Commission de Gestion A pour les Parts A, (ii) diminué de la Commission de Gestion C pour les Parts C et (iii) diminué de la Commission de Gestion D pour les Parts D ;
- diminué de la Commission de Gestion D2 pour les Parts D2 et (v) diminué de la **Commission de Gestion E pour les parts E** ;
- de vingt pour cent (20%) dudit solde pour les Parts B**, pour les Parts F, le solde à proportion du MTS F par rapport au Montant Total des Souscriptions.

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2023	VL
Catégorie A	4 713 019,87	105,26
Catégorie B	-	-
Catégorie C	1 456 525,61	105,66
Catégorie D	68 510 038,97	103,54
Catégorie F	152 627,85	110,87

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
BMS TOP LUXCO CLAS E	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS A SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS B SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS C SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS D SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS F SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS G SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS H SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS I SHARES	Action	1 002 768,30	1 002 768,30	EUR	-
BMS TOP LUXCO CLASS J SHARES	Action	1 002 767,80	1 002 767,80	EUR	-
Total BMS TOP LUXCO		10 027 682,50	10 027 682,50	-	-
DANUBE OCA 12% CV 11/03/2030	Obligation	826 316,00	971 200,42	EUR	144 884,42
Total DANUBE OCA		826 316,00	971 200,42	-	144 884,42
DATAIKU SÉRIES F	Action	2 754 955,42	2 714 935,02	USD	-40 020,40
Total DATAIKU SÉRIES F		2 754 955,42	2 714 935,02	-	-40 020,40
DOCTOLIB AO	Action	4 999 976,66	4 999 976,66	EUR	-
Total DOCTOLIB AO		4 999 976,66	4 999 976,66	-	-
FERMAX HOLDING	Action	1 332 503,74	1 332 503,74	EUR	-
Total FERMAX		1 332 503,74	1 332 503,74	-	-
FINANCIERE DANUBE SAS AO	Action	1 511 772,00	1 572 242,88	EUR	60 470,88
Total FINANCIERE DANUBE SA		1 511 772,00	1 572 242,88	-	60 470,88
I TRACING INVEST SAS AO	Action	1 799 518,00	3 455 074,56	EUR	1 655 556,56
Total I TRACING INVEST		1 799 518,00	3 455 074,56	-	1 655 556,56
I TRACING OCA 8% 24/06/2031	Obligation	1 046 671,00	1 166 738,93	EUR	120 067,93
Total I TRACING OCA		1 046 671,00	1 166 738,93	-	120 067,93
LEGENDRE HOLDING 98 AO	Action	10 000 000,00	10 000 000,00	EUR	-
LEGENDRE HOLDING 99	Action	10 000 000,00	10 000 000,00	EUR	-
Total LEGENDRE HOLDING		20 000 000,00	20 000 000,00	-	-
NEOXGLOBAL HOLDING ACTIONS ORD	Action	639 172,00	1 022 675,20	EUR	383 503,20
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A	Action	4 363 828,00	4 550 336,83	EUR	186 508,83
Total NEOXGLOBAL HOLDING		5 003 000,00	5 573 012,03	-	570 012,03
PREMIUM CAPITAL AO	Action	3 071 072,00	3 071 072,00	EUR	-
Total PREMIUM CAPITAL AO		3 071 072,00	3 071 072,00	-	-
VET SPONSOR AO	Action	10 993 265,00	10 993 264,97	EUR	-0,03
Total VET SPONSOR AO		10 993 265,00	10 993 264,97	-	-0,03
WIISMILEO AO	Action	2 286 607,00	2 424 381,89	EUR	137 774,89
WIISMILEO OC 8% CV 12/07/2032	Obligation	1 270 793,00	1 380 366,68	EUR	109 573,68
Total WIISMILEO		3 557 400,00	3 804 748,57	-	247 348,57
Total		66 924 132,32	69 682 452,28		2 758 319,96

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché			
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos 31/12/2023		Exercice clos 31/12/2022		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
BMS TOP LUXCO CLAS A	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS B	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS C	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS D	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS E	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS F	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS G	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS H	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS I	1 002 768,30	1 002 768,30	-	-	-	-
BMS TOP LUXCO CLAS J	1 002 767,80	1 002 767,80	-	-	-	-
DANUBE O 12% CV 30	826 316,00	971 200,42	826 316,00	865 854,76	-	105 345,66
DATAIKU SÉRIES F	2 754 955,42	2 714 935,02	-	-	2 754 955,42	2 714 935,02
DOCTOLIB AO	4 999 976,66	4 999 976,66	-	-	4 999 976,66	4 999 976,66
FERMAX HOLDING	1 332 503,74	1 332 503,74	-	-	1 332 503,74	1 332 503,74
FINANCIERE DANUBE SA	1 511 772,00	1 572 242,88	1 511 772,00	1 511 772,00	-	60 470,88
I TRACING 8% 2031	1 046 671,00	1 166 738,93	1 046 671,00	1 080 313,82	-	86 425,11
I TRACING INVEST	1 799 518,00	3 455 074,56	1 799 518,00	2 393 358,94	-	1 061 715,62
LEGENDRE HOLDING 98	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	-	-
LEGENDRE HOLDING 99	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	-	-
NEOXGLOBAL HOLDING	639 172,00	1 022 675,20	-	-	639 172,00	1 022 675,20
NEOXGLOBAL HOLDING ADP A	4 363 828,00	4 550 336,83	-	-	4 363 828,00	4 550 336,83
PREMIUM CAPITAL AO	3 071 072,00	3 071 072,00	-	-	3 071 072,00	3 071 072,00
PREMIUM SPONSOR SAS	-	-	4 653 226,00	5 207 179,35	-4 653 226,00	-5 207 179,35
VET SPONSOR AO	10 993 265,00	10 993 264,97	10 993 265,00	10 993 264,97	-	-
WIISMILEO 8% CV 32	1 270 793,00	1 380 366,68	1 270 793,00	1 277 838,38	-	102 528,30
WIISMILEO AO	2 286 607,00	2 424 381,89	2 286 607,00	2 286 607,00	-	137 774,89
Total	66 924 132,32	69 682 452,28	44 388 168,00	45 616 189,22	22 535 964,32	24 066 263,06

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
BMS TOP LUXCO	Action	428,00	428,00	0,02	-
PREMIUM SPONSOR SAS	Action	4 653 226,00	7 236 139,60	2 582 913,60	-
PREMIUM CAPITAL	Action			-0,81	
Total		4 653 654,00	7 236 567,60	2 582 912,81	-

Cet état ne prend pas en compte les indemnités d'assurance perçues, les quote-parts de plus-values restituées à l'assureur dans le cadre de garanties reçues aux termes d'un contrat d'assurance, et

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers à l'actif du bilan		-		
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		1 944 827,48		
ALLIANZ GLOBAL INV G-ALLIANZ SECURICASH SRI WC	12,791	1 944 827,48	EUR	2,6
Total de l'inventaire :		1 944 827,48		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

(indexation, révision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus : *Néant*

Donnés :

Reçus :

Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement : *Néant*

Informations complémentaires relatives à chaque investissement : *Néant*

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

	Total au Bilan
Créances	602 664,74
Actionnaires EUR	602 664,74
Dettes	2 446 635,87
Boni liq EUR	734 500,00
PrComGestFin	1 649 810,04
PrComGestAdm	22 000,08
PrComGestDep	29 844,73
PrHonoCAC	4 800,00
PrFraisImprDocu	2 496,00
Crediteur div EUR	3 185,02

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 2.84% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année 2023.

Commission de surperformance (frais variables) : *Néant*

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rétrocédés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
. Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : *Néant*

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Crowe HAF		x	25 200,00
Doctolib series G		x	1 516,68
Doctolib secondary		x	3 455,80
Total - Frais d'audit	-	-	30 172,48

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : 15152,32

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : Néant
- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Néant

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : Néant
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : Néant
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM Néant

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-2 168 578,16	-1 584 269,23
· Plus et moins values nettes de l'exercice	2 650 089,10	19 414,55
TOTAL	481 510,94	-1 564 854,68
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-2 168 578,16	-1 584 269,23
TOTAL	-2 168 578,16	-1 584 269,23
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	2 650 089,10	19 414,55
TOTAL	2 650 089,10	19 414,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	-	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	-	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice	Exercice	Exercice
Actif net	74 832 212,30	52 699 369,56			
Parts - A					
Engagement de souscription	4 543 680,00	1 873 300,00	-	-	-
Montant libéré	4 543 680,00	1 873 300,00	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	44 771,25	18 722,39	-	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	105,26	100,18	-	-	-
Parts - B					
Engagement de souscription	734 500,00	535 400,00	-	-	-
Montant libéré	734 500,00	535 400,00	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	7 345,00	5 354,00	-	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	100,00	-	-	-
Parts - C					
Engagement de souscription	1 400 000,00	500 000,00	-	-	-
Montant libéré	1 400 000,00	500 000,00	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	13 784,37	5 000,00	-	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	105,66	99,40	-	-	-
Parts - D					
Engagement de souscription	66 624 138,41	50 153 837,50	-	-	-
Montant libéré	66 624 138,41	50 153 837,50	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	661 630,86	501 538,38	-	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	103,54	99,27	-	-	-
Parts - F					
Engagement de souscription	144 001,00	-	-	-	-
Montant libéré	144 001,00	-	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-	-	-
Distribution sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes	-	-	-	-	-
Nombre de parts	1 376,55	-	-	-	-
Report à nouveau unitaire	-	-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	110,87	-	-	-	-